

## PROGRAMME D'ASSURANCE FIM POUR COUREURS – FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Vous trouverez dans ce document une foire aux questions (FAQ) sur le programme d'assurance FIM pour coureurs. Les réponses à ces questions sont délibérément simplifiées pour faciliter leur compréhension. Cette FAQ ne vise pas à remplacer les documents de référence (voir notamment le Tableau de garanties publié par la compagnie d'assurance dans la notice d'information).

Pour plus d'informations, contactez [insurance@fim.ch](mailto:insurance@fim.ch).

### 1. Qu'est-ce qui est couvert exactement par cette assurance?

Cette assurance couvre principalement les quatre exigences en matière d'assurance-accidents pour les coureurs conformément au Code Sportif FIM, à savoir:

- 1) Frais médicaux pour les soins médicaux d'urgence prodigués dans le pays où a lieu la manifestation jusqu'à ce que le coureur soit en mesure d'être rapatrié par la compagnie d'assurance;
- 2) Frais de rapatriement vers le pays de résidence du coureur approuvés et pris en charge par la compagnie d'assurance;
- 3) Capital en cas d'invalidité permanente;
- 4) Capital en cas de décès accidentel.

Tous les détails sont fournis dans [la notice d'information publiée sur le site web de la FIM](#). L'assurance est complémentaire ou subsidiaire au régime d'assurance-accidents ou maladie public ou privé du pays de résidence du coureur. **Chaque coureur doit obligatoirement être couvert par une assurance privée et une assurance-maladie nationale publique, et disposer de la Carte européenne d'assurance maladie (selon le cas) lorsqu'il participe à la compétition.**



### 2. Comment une FMN peut-elle souscrire cette assurance?

La souscription est effectuée par la FMN. Chaque FMN a le choix pour toutes ses licences entre deux types de couvertures. Pour toutes les Fédérations qui adhèrent au programme d'assurance, la couverture de base est obligatoire et la couverture décès et invalidité est facultative.



## Assurance médicale de base

- Couverture des frais médicaux et du rapatriement d'urgence.

## Option décès et invalidité

- Couverture des accidents en cas de décès et d'invalidité permanente totale.

### 3. Qui est couvert par cette assurance?

La police couvre le titulaire d'une licence FIM/CONU/NMFP valable pour participer à une manifestation FIM/CONU/NMFP si la FMN du coureur a souscrit le programme d'assurance FIM pour coureurs et si la discipline est couverte (les disciplines MotoGP, Moto2 ; Moto3 sont exclues du programme).

**Veuillez noter que les coordonnées de l'assurance figurent sur la licence du coureur.**

- a) Les coureurs titulaires d'une licence délivrée par les cinq Fédérations Nationales suivantes, à savoir l'ACCR (République tchèque), la DMSB (Allemagne), la KNMV (Pays-Bas), la NMF (Norvège) et la SMF (Slovaquie), sont couverts par l'assureur de leur FMN respective.
- b) Les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM (France), la SwissMoto (Suisse) et la FMI (Italie) sont couverts par le programme d'assurance FIM pour les frais médicaux et de rapatriement et par l'assureur de leur FMN respective pour le capital décès ou le capital invalidité permanente.
- c) Les coureurs de MotoGP, Moto2 et Moto3 sont directement couverts par l'assureur de leur promoteur respectif.

### 4. Comment cela fonctionne-t-il?

Mutuaide, la compagnie d'assurance, dispose de son propre centre d'assistance d'urgence, où des chargés d'assistance et des médecins urgentistes vous répondent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en anglais, en espagnol et en français. Il est donc essentiel de comprendre qu'il s'agit d'une **assurance d'urgence et que Mutuaide doit être contactée par téléphone dès que possible après la survenue d'un événement assuré (accident). Mutuaide organisera le rapatriement médical si nécessaire. Mutuaide ne remboursera pas les factures non approuvées ni les services qui ne sont pas médicalement nécessaires.**

### 5. L'assurance couvre-t-elle les coureurs lors des journées d'essais?

**Oui**, mais seulement si ces journées d'essais font partie des activités de course prévues dans le programme officiel de la manifestation. L'assurance de la FIM ne couvre pas les journées d'essais privés ou d'entraînements non officiels.

### 6. L'assurance couvre-t-elle le rapatriement du motocycle?

**Non**, le rapatriement du motocycle n'est pas couvert.



**7. Cette assurance couvre-t-elle les frais médicaux des coureurs dans leur pays de résidence?**

**Oui**, lorsque l'événement a lieu dans leur pays de résidence et uniquement les soins d'urgence.

**Non**, si l'assuré souhaite bénéficier d'une couverture des frais médicaux dans son pays de résidence après son rapatriement. L'assurance FIM ne couvre pas les traitements médicaux non urgents, notamment la rééducation après le rapatriement.

**8. Les coureurs doivent-ils souscrire une assurance-accidents nationale lorsqu'ils participent à des compétitions à l'étranger?**

**Oui**. Ils doivent être assurés dans leur pays. Il s'agit d'une condition préalable à la souscription du programme d'assurance FIM pour coureurs. Tous les coureurs qui demandent une licence FIM dans leur pays doivent disposer d'une assurance-accidents nationale adaptée. En l'absence de celle-ci, la couverture des frais médicaux peut être plafonnée à 125 000 EUR par cas.

**9. Qu'est-ce que le pays de résidence?**

Le pays dans lequel le coureur vit avant la compétition et qui est enregistré dans le système extranet des licences de la FIM par la FMN du coureur sera considéré comme son pays de résidence.

**10. Qui fournira les informations sur le pays de résidence des coureurs dans le système extranet des licences de la FIM?**

Le coureur devra tout d'abord fournir ces informations à la FMN, qui sera chargée de les saisir dans le système Extranet de la FIM.

**11. Les coureurs qui pratiquent plusieurs disciplines (p. ex. Motocross et Enduro) ont-ils besoin de plusieurs couvertures d'assurance?**

**Oui**, le programme d'assurance est associé à une licence spécifique. Par conséquent, une couverture d'assurance distincte sera nécessaire pour chaque nouvelle licence.

**12. Les coureurs participant à une manifestation Continentale sont-ils couverts?**

Cela dépend si la manifestation est inscrite au calendrier Continental officiel de la FIM et possède un numéro IMN. Si la manifestation est dûment inscrite au calendrier correspondant et que les coureurs sont titulaires d'une licence continentale valide (autrement dit délivrée via le système Extranet pour les licences FIM par la FMN du coureur), ils seront couverts.

Si l'une des conditions susmentionnées n'est pas remplie, les coureurs ne seront pas couverts.

**13. Les coureurs participant à une manifestation NMFP sont-ils couverts?**

Cela dépend si la manifestation est inscrite au calendrier officiel de la NMFP et possède un numéro NMFP. Si la manifestation est dûment inscrite au calendrier correspondant et que les coureurs sont titulaires d'une licence valide (autrement dit délivrée via le système Extranet pour les licences FIM par la FMN des coureurs), ils seront couverts.

Si l'une des conditions susmentionnées n'est pas remplie, les coureurs ne seront pas couverts.

**14. Les coureurs titulaires d'une licence de Championnat du Monde et participant à une manifestation (dans la même discipline) dûment inscrite au calendrier NMFP ont-ils besoin de deux assurances?**

Le programme d'assurance est associé à une licence spécifique soumise au tableau de validité des licences des coureurs de la FIM.

**15. Quelle est la procédure de demande d'indemnisation? Que doivent faire les coureurs? Qui doivent-ils contacter?**

En cas d'accident, le coureur ou son représentant doit faire tout son possible pour contacter immédiatement l'assureur et ne pas prendre lui-même des dispositions pour obtenir l'assistance d'un tiers sans l'accord préalable de l'assureur. Si l'assuré n'obtient pas l'accord de l'assureur, ce dernier se réserve le droit de limiter ou de refuser le paiement des frais en cas de perte financière. Pour toute information relative à un sinistre ou en cas d'urgence, veuillez contacter Mutuaide.

**Centre d'assistance téléphonique (24 h/24, 7 j/7):**

- Mutuaide, 126 rue de la Piazza, 93160 Noisy-le-Grand (France)
- Numéro d'assistance 24 h/24, 7 j/7: +33 1 55 98 51 68
- E-mail: [voyage@mutuaide.fr](mailto:voyage@mutuaide.fr)



**Rappel:** le coureur assuré doit posséder le numéro de licence requis.

**16. Qui est chargé de contacter la compagnie d'assurance en cas d'accident?**

Les proches, les membres de l'équipe, les personnes accompagnantes ou les responsables désignés sont chargés de déclarer l'accident au centre d'assistance téléphonique de Mutuaide.

**17. Qu'en est-il de la prise en charge des 24 premières heures à l'hôpital? Ces frais sont-ils couverts si le coureur quitte l'hôpital moins de 24 heures après son admission?**

**Oui**, les frais médicaux sont couverts dans les 24 premières heures, même si le coureur est autorisé à quitter l'hôpital et à retourner sur le circuit ou la piste. Le délai de 24 heures fait référence au concept *d'hospitalisation*. Dans tous les cas, les frais résultant d'un accident lors de la manifestation seront pris en charge par l'assurance.

Si vous avez engagé des frais médicaux, veuillez envoyer la facture par courrier électronique pour en demander le remboursement à l'assureur. Toutefois, veuillez noter que seuls les coûts préapprouvés par l'assureur et entrant dans le cadre des manifestations et prestations couvertes seront pris en compte.

L'assurance est **complémentaire** et/ou **subsidaire** au régime d'assurance-accidents ou maladie public ou privé du pays de résidence du coureur.

### **Conditions particulières applicables aux Rallyes Tout Terrain**

Les organisateurs du rallye doivent fournir aux coureurs le **numéro d'urgence de leur propre** prestataire d'assistance médicale à contacter en cas d'accident ainsi que la couverture d'assurance appropriée.

#### **1. Frais de recherche et de sauvetage**

Les frais d'assistance, de recherche et de sauvetage sont à la charge de l'organisateur du rallye.

#### **2. Frais médicaux**

Les frais médicaux sont pris en charge par l'organisateur du rallye jusqu'à concurrence de 10 000 EUR (30 000 EUR pour le Rallye du Dakar).

#### **3. Evacuation médicale (d'un hôpital à un autre) et rapatriement médicalisé**

L'organisation et les frais sont pris en charge par l'organisateur du rallye jusqu'à concurrence de 40 000 EUR.

Le programme d'assurance FIM pour coureurs peut être activé pour couvrir les frais restants dans la limite de ces montants. Ces conditions s'appliquent uniquement aux FMN et aux disciplines faisant partie du programme d'assurance FIM pour coureurs.

### **Conditions particulières applicables aux Supercross**

Les organisateurs du Supercross doivent fournir aux coureurs le **numéro d'urgence de leur propre** prestataire d'assistance médicale à contacter en cas d'accident ainsi que la couverture d'assurance appropriée.

#### **1. Frais de recherche et de sauvetage**

Les frais d'assistance, de recherche et de sauvetage sont à la charge de l'organisateur du Supercross.

#### **2. Frais médicaux**

Les frais médicaux sont pris en charge par l'organisateur du Supercross jusqu'à concurrence de 50 000 EUR.

#### **3. Evacuation médicale (d'un hôpital à un autre) et rapatriement médicalisé**

L'organisation et les frais sont pris en charge par l'organisateur du Supercross jusqu'à concurrence de 30 000 EUR.

Le programme d'assurance FIM pour coureurs peut être activé pour couvrir les frais restants dans la limite de ces montants. Ces conditions s'appliquent uniquement aux FMN et aux disciplines faisant partie du programme d'assurance FIM pour coureurs.